

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0037961

14 1963

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 06850

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENBADA MOHAMED

Date de naissance : 28/04/1967

Adresse : MANTUELLE

Tél. : 0668118451

Total des frais engagés : 12481.77 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : M. 22 DEC. 2022 / Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 17/09/2022

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22-0037961

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
 CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
 CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
 V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
 VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
 VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
 VS = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
 PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
 K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
 SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
 AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
 AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
 AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
 AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
 R-Z = Electro - Radiologie
 B = Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
 - L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
 - L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
 - PREVENTORIUM
 - SEJOUR EN MAISON DE REPOS
 - LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
 - d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
 - globaux comportant un ou plusieurs échelons
 - dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
 - L'ORTHOPÉDIE
 - LA REEDUCATION
 - LES ACCOUCHEMENTS
 - LES CURES THERMALES
 - LA CIRCONCISION
 - LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



M U P R A S

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX / 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS MU 007279

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : BenBEDDA Mohamed
 Matricule : 06850 Fonction : Team Leader Poste : 9200
 Adresse : Habituelle
 Tél. : 0668118451 Signature Adhérent Cedda

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : M. Benbedda Mohamed Date : 21/01/1617
 Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant
 Date de la première visite du médecin : 15/3/22
 Nature de la maladie : Souscristal
 S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances
 Signature et cachet du médecin : Dr. Hamid ARROUB
 Appareil locomoteur et Neurologie
 412 Bd El Fida Casablanca
 Tel : 05 22 28 05 29 / 05 22 28 05 32
 Durée d'utilisation 3 mois

VOLET ADHERENT

DECLARATION MU 007279

Matricule N° : 06850
 Nom du patient : BenBEDDA Mohamed
 Date de dépôt : 03/10/22
 Montant engagé 1248,77 DT
 Nombre de pièces jointes : 02

MUPRAS



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|---|-----------------------|---------------------------------|---|
| 17/9/22 | Spécialiste M.P.R. 412 Bd El Fida - Casablanca Tél: 0522.28.07.35/0522.28.44.32 | 1 | 300 | Hamid ARROUB Spécialiste M.P.R. Appareil Locomoteur et Neuromusculaire 12, Bd El Fida - Casablanca Tél: 0522.28.07.35/0522.28.44.32 |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|---------|-----------------------|
| PHARMACE BOULEVARD DOHA 89 Bis Rue 2 Lot. Medina Ain Chok Casablanca - Tél: 0522.50.15.30 | 17/9/22 | 348.70 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|---------|------------------------------|------------------------|
| Dr. Hamid ARROUB Spécialiste M.P.R. Appareil Locomoteur et Neuromusculaire 412 Bd El Fida Casablanca Tél: 0522.28.07.35/0522.28.44.32 | 17/9/22 | No 1 sur 200 | 300 |

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et Signature du praticien | Dates des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|----------------------------------|-----------------|--------|-----|-----|-----|---------------------------------|
| | | A M | P C | I M | I V | |
| | | | | | | |

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

| SOINS DENTAIRES | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | COEFFICIENT DES TRAVAUX |
|---|----------------|------------------|-------------|--|
| | | | | |
| | | | | |
| O.D.F PROTHESES DENTAIRES | | | | |
| DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE | | | | |
| H | 25533412 | 21433552 | G | COEFFICIENT DES TRAVAUX |
| D | 00000000 | 00000000 | B | MONTANT DES SOINS |
| G | 00000000 | 00000000 | | DATE DU DEVIS |
| B | 35533411 | 11433553 | | DATE DE L'EXECUTION |
| (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession) | | | | |
| VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS | | | | VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION |

Dr. Hamid ARROUB

Spécialiste en Médecine Physique
Et Rééducation Fonctionnelle
Des maladies Osteo-Articulaire et neurologique
Diplôme de la Faculté de Médecine de Lille

Traumatologie du Sport - Appareillage
Podologie - Urodynamique
Ancien médecin des Hôpitaux de France



الدكتور حميد عروب

اختصاصي في أمراض العظام
والمفاصل وأمراض الجهاز العصبي
أمراض الظهر والعمود الفقري

طب الرياضة

طبيب سابق بالمستشفيات الفرنسية

Casablanca le: ١٧/٩/٢٢

M: RENBÉDDA

- ACM 20 sachets
- ACM Batteur massage

142.40

72.50

87.60

89

16.50

137

linoprym 25

10 - 21 x

Doli 12

DR. HAMID ARROUB

PHARMACIE شارع الموجة
BOULEVARD DOHA
89 Bis Rue 2 Lot. Mehdia Ain Chok
Casablanca - Tél: 05 22 50 15 30

- 348.70

Lot N°: PTO5692A

EXP.: 10/2023

PPV: 72 DH 90

يحفظ بعيداً عن
يحفظ في درجة حرارة لا تتجاوز 25 درجة مئوية.

Lirapyn® 25 mg

30 gélules



6 118001 301027

18

الاستعمال: بفرا النشره بمداهن
يحفظ بعيداً عن منتجات و زوجة الأطفال
يحفظ في درجة حرارة لا تتجاوز 25 درجة مئوية.

Lirapyn® 25 mg

60 gélules



Lot N°: PTC3270B

EXP.: 05/2023

PPV: 142 DH 40

0668 118 4571

Euzol® 20mg

7 Gélules



6 118000 095361

46,00

DOLICOX 120 mg

Comprimés pelliculés



PPV: 87DH40

PER: 09/24

LOT: K2092-32

Spécialiste en Médecine Physique
Et Rééducation Fonctionnelle
Des maladies Osteo-Articulaire et neurologique
Diplôme de la Faculté de Médecine de Lille

Traumatologie du Sport - Appareillage
Podologie - Urodynamique
Ancien médecin des Hôpitaux de France



إختصاري في أمراض العظام
والمفاصل وأمراض الجهاز العصبي
أمراض الظهر والعمود الفقري

طب الرياضة

طبيب سابق بالمستشفيات الفرنسية

Casablanca le: ١٨ / ٣ / ٢٠١٢

M: ٤ Scubeddo Mohsen

• ACM 20 sachets Compte rendu ms
• ACM Baume massage + Facture

Ⓐ Rs gen Ⓜ
Lice + fit
in leen leh
Sorex fit
Sile

150

Dr. Mr. Dr.
Mediswerber
Lecine
Lc. Mr.
Hamed - Com

Dr. Hamid ABBOU
Spécialiste M.P.R.
Appareil locomoteur et Neuromusculaire
412, El Fida - Casablanca
Tel: 0522.28.07.35 / 0522.28.44.31

Dr. Hamid ARROUB

Spécialiste en Médecine Physique

Et Rééducation Fonctionnelle

Des maladies Ostéo-Articulaire et Neurologique

Diplôme de la Faculté de Médecine de Lille

Traumatologie du sport - Appareillage

Podologie - Urodynamique

Ancien médecin des Hôpitaux de France



الدكتور حميد عروب

اختصاصي في أمراض العظام
والمفاصل و أمراض الجهاز العصبي
أمراض الظهر و العمود الفقري

طب الرياضة

طبيب سابق بالمستشفيات الفرنسية

17/09/22

Casablanca, le :

* Facture

Ben BESSA
Mohamed

Dr. Hamid ARROUB

Appareil Locomoteur et Neuromusculaire
412, Bd. El Fida - Casablanca
Tél: 0522.25.07.35 / 0522.28.44

Rx . glement
+ Rx combaine } 600 DH

Dr. Hamid ARROUB
Appareil Locomoteur et Neuromusculaire
412, Bd. El Fida - Casablanca
Tél: 0522.25.07.35 / 0522.28.44